

Alain CARLES

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 103 du 3^{ème} trimestre 2018

MENTION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La législation européenne en matière de protection des données personnelles a évolué depuis le **25 mai 2018**.

Selon la nature de votre activité (à vérifier) vous êtes tenu de tenir compte de cette évolution. Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner à ce sujet.

En ce qui concerne notre Cabinet :

Nous tenons à vous informer d'une **mise à jour de notre Politique de Confidentialité** en accord avec la nouvelle loi. Conformément à l'ordonnance n°45-2590 du 2 novembre 1945, vos données personnelles font l'objet d'un traitement par notre Cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes pour l'accomplissement de ses activités.

Pour la réalisation de la finalité précitée, vos données sont susceptibles d'être transférées notamment aux destinataires suivants :

- . les administrations ou partenaires légalement habilités tels que la Direction Générale des Finances Publiques, les organismes sociaux (URSSAF, caisses de retraite et de prévoyance, mutuelles,...), les greffes des tribunaux de commerce, les chambres de commerce ou des métiers, les centres de gestion,...
- . les plateformes professionnelles telles que jedeclare.com, net-entreprises.fr,
- . les établissements financiers concernés,
- . nos partenaires informatiques exclusivement à des fins d'accomplissement de nos missions.

La communication de ces données à ces destinataires peut être indispensable afin de mener à bien l'accomplissement de nos missions.

Les données personnelles permettant d'établir, d'enregistrer et de publier les éléments constitutifs de notre mission sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq ans, à défaut de délais plus courts ou plus long spécialement prévus notamment en cas de litige, dans la limite du délai butoir de 20 ans pour la prescription civile.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant directement auprès du Correspondant à la Protection des Données désigné par notre Cabinet : alain.carles@auditeuroconseil.com. Le cas échéant, vous pouvez également obtenir la rectification ou l'effacement des données vous concernant, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour motif légitime, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits.

Si vous pensez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés..

SOCIAL

La cotisation salariale d'assurance chômage, passée de 2,40 % à 0,95 % au 1er janvier 2018, est supprimée au titre des périodes courant à compter du 1er octobre 2018.

Un nouvel intitulé fera son apparition sur le bulletin de salaire : « dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie ». Pour mémoire, celle-ci doit faire apparaître le gain que représentent, pour le salarié, les mesures de baisse des cotisations salariales mises en place dans le cadre de la LFSS pour 2018.

ECONOMIE

Indice des loyers commerciaux (ILC) 2^{ème} trimestre 2018 : 112.59

Variation sur 1 an : +2,35 %

Variation sur 3 ans : +3,88 %

Variation sur 9 ans : +10,33 %

Les autres indices sont disponibles sur notre site à l'adresse <http://www.auditeuroconseil.com/infos-utiles/>

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : www.auditeuroconseil.com – Facebook : [facebook.com/AuditEuroConseil](https://www.facebook.com/AuditEuroConseil) – Twitter : twitter.com/auditeuro

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.